

Effacement de dettes/ Budget Général

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que M le Trésorier de Saint-Junien a informé M le Maire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement

L'extinction de créances représente un montant total de 3 059,17 € dont le détail est le suivant :

Date	Dossier	Motif	Nature de la créance			TTC
06/05/2021	338 346 5431 SUR RA	Surendettement	Cantine + transport scolaire			49,00
16/02/2021	334 950 5528 SUR PMWB	Surendettement	Cantine			333,48
03/10/2018	799 616 297 LJ KAR	Liquidation Judiciaire	Terrasse			168,30
		Sous Total				550,78
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC
06/05/2021	338 346 5431 SUR RA	Surendettement	Redevance d'assainissement	371,80	39,03	410,83
01/06/2021	330 829 4805 SUR MG	Surendettement	Redevance d'assainissement	187,39	18,73	206,12
14/01/2020	332 007 2189 SUR RR	Surendettement	Redevance d'assainissement	283,31	28,33	311,64
06/03/2019	750 296 238 LJ FX	Surendettement	Redevance d'assainissement	68,14	6,81	74,95
		Sous Total	Service 43	910,64	92,90	1 003,54
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC
06/05/2021	338 346 5431 SUR RA	Surendettement	Vente d'eau	492,65	26,25	518,90
01/06/2021	330 829 4805 SUR MG	Surendettement	Vente d'eau	392,38	22,87	415,25
14/01/2020	332 007 2189 SUR RR	Surendettement	Vente d'eau	360,96	21,11	382,07
06/03/2019	750 296 238 LJ FX	Surendettement	Vente d'eau	176,52	12,11	188,63
dont Pollution		147,83	Sous Total	1 422,51	82,34	1 504,85
dont Modernisation		112,62				
TOTAL GENERAL						3 059,17

Les justifications juridiques figurent aux dossiers correspondants.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes ci-dessus pour un montant total de 3 059,17 €.
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard